

CONFÉRENCE

FIGURES DE L'ÉTRANGER EN CHÂTELLERAUDAIS AU XVIII^e SIÈCLE

Le Châtelleraudais, terre d'immigration au XVIII^e siècle? La formule n'a pas grand-chose d'évident, tant il est vrai que l'histoire des étrangers à Châtelleraudais, plus encore d'ailleurs que dans son arrière-pays, commence à prendre une dimension quantitativement significative avec le développement d'une activité industrielle dans la première moitié du XIX^e siècle. Ces vagues migratoires, qui naissent avec les Alsaciens de la « Manu » pour aboutir aux populations du Maghreb dans les années 1960-1970, ont d'ailleurs, ces dernières années, fait l'objet de nombreux travaux dans le cadre du CCHA¹.

Au XVIII^e siècle, c'est cette fois moins la ville que les campagnes environnantes qui ont attiré l'attention des historiens de la mobilité internationale. Je songe tout particulièrement, bien sûr, aux expériences agronomiques, à la réussite pour le moins contrastée, du marquis de Pérusse des Cars sur ses terres de brandes autour de Monthoiron et d'Archigny². Il y a ces près de 1 500 Acadiens qui arrivent à partir de septembre 1773, mais aussi leurs prédécesseurs allemands, une dizaine de familles rhénanes installées dix ans plus tôt à Monthoiron et Leigné-les-Bois. Je ne reviendrai aujourd'hui sur aucun de ces deux épisodes. Le second a été traité par mes soins dans la Revue d'Histoire du Pays Châtelleraudais sous l'angle social il y a maintenant onze ans³. Quant au premier, il est très connu depuis les travaux d'Ernest Martin et de Damien Rouet auxquels s'est ajoutée plus récemment la thèse remarquable de Jean-François Mouhot⁴. Notre regard se portera donc plutôt sur d'autres migrants, plus isolés et de ce fait moins connus.

Il importe pour commencer de clarifier ce que l'on entend par « étranger » à l'époque moderne. Le dictionnaire dit « de Trévoux », continuateur du célèbre Furetière, ou celui, plus normatif, de l'Académie nous apprennent que les lexicographes du XVIII^e siècle ont une conception de cette terminologie assez voisine de la nôtre. Pour le *Dictionnaire de l'Académie*, dans sa quatrième édition de 1762⁵, est étranger ou étrangère celui ou celle « qui est d'une autre nation ». Le même article dans le Trévoux de 1771 précise : « celui qui est né sous une autre domination et dans un autre pays que celui où il se trouve »⁶. Arrêtons-nous un moment sur ces deux définitions, très brèves mais très intéressantes. La première évoque la nation qui est, selon le même dictionnaire, un « terme collectif » désignant « tous les habitants d'un même Etat, d'un même pays, qui vivent sous les mêmes lois, parlent le même langage, etc »⁷. C'est de la même manière qu'il faut entendre le « pays » selon le Trévoux : « une partie plus ou moins considérable du globe terrestre habitée par un peuple, ou par plusieurs nations différentes, mais considérée sous une même nation »⁸. Ces définitions aboutissent donc bien à faire de l'étranger ce que nous en comprenons aujourd'hui, à

¹ Voir, en particulier les numéros 21 (« Migrants d'Europe et d'Amérique »), 22 (« Ces armuriers venus d'ailleurs ») et 23 (« Guerres et réfugiés ») de la *Revue d'Histoire du Pays Châtelleraudais*.

² Gagnaire Jacqueline, Pauly Claudine, *Le marquis de Pérusse des Cars, un seigneur en Poitou*, éditions Monthoiron Patrimoine, 2004.

³ Jahan Sébastien, « Les Allemands du marquis. La colonie agricole de Pérusse des Cars », *Revue d'Histoire du Pays Châtelleraudais*, n° 5, 2003, p. 4-27.

⁴ Martin Ernest, *Les exilés acadiens en France au XVIII^e siècle et leur établissement en Poitou*, 1936, rééd. Poitiers, Brissaud, 1979, Rouet Damien, *L'insertion des Acadiens dans le Haut-Poitou et la formation d'une nouvelle identité agraire : de l'Ancien Régime au début de la Monarchie de Juillet (1773-1830)*, Thèse de Doctorat d'Histoire, sous la direction de Jacques Marcadé, Université de Poitiers, 1994, Mouhot Jean-François, *Les Réfugiés acadiens en France (1758-1785) : l'impossible ré-intégration ?*, 2e édition, Presses universitaires de Rennes, 2012.

⁵ *Dictionnaire de l'Académie française*, 4e édition, Paris, chez la Veuve Brunet, 1762, p. 681.

⁶ *Dictionnaire universel français et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, 6e édition, Paris, Compagnie des libraires associés, 1771, tome II, p. 1483.

⁷ *Ibidem*, tome VI

⁸ *Ibidem*, tome VI, p. 618.

savoir le ressortissant d'un Etat différent du royaume de France, quelqu'un qui a traversé une frontière internationale.

En considérant l'étranger comme celui qui est « né dans un autre pays », l'article du Trévoux se rapproche d'ailleurs de sa caractérisation juridique. Car, selon l'avocat Joseph Boucheul (1639-1706), l'étranger se définit d'abord par sa naissance en dehors du royaume⁹. Nous sommes là à la source de ce droit du sol (*jus soli*) que la France est, avec l'Angleterre, pratiquement le seul pays à adopter à cette époque. Pour être considéré comme régnicole, c'est-à-dire sujet du roi de France, il suffit donc d'être né en France, quand bien même les deux parents seraient des ressortissants d'une autre nation. Par opposition, celui qui est natif d'un territoire qui ne dépend pas de la couronne de France, y compris ceux dont les parents sont français, sera considéré comme « aubain ». Ce dernier terme désigne « l'étranger qui réside dans un pays où il n'est point fait naturalisé »¹⁰; il est utilisé en droit pour souligner les incapacités affectant le statut de l'étranger, à commencer par celle qui l'empêche de pouvoir transmettre ses biens à ses enfants, s'il vient à décéder durant un séjour en France. Dans ce cas de figure, en vertu du droit d'aubaine, son patrimoine revient théoriquement au roi, sauf si le défunt a eu la présence d'esprit ou l'opportunité d'en disposer avant sa mort par donations entre vifs (le testament ne lui étant pas autorisé) ou s'il laisse des enfants régnicoles¹¹.

Ce détour par les dictionnaires de langue ou de pratique juridique est utile pour mettre en évidence l'idée que l'étranger n'est pas, au moins pour les élites du XVIII^e siècle, celui qui vient de la province voisine, c'est-à-dire par exemple le Berrichon pour le Poitevin ou même le Breton pour le Normand. Il va de soi que les choses sont différentes si l'on se place du point de vue des gens ordinaires, dans leur environnement quotidien. Les registres paroissiaux nous offrent quantité de ces « étrangers » qui sont en fait des personnes inconnues des membres de la communauté dans laquelle ils passent ou séjournent. Ces gens parlent pourtant la même langue, vivent sous les mêmes lois et appartiennent donc bien à la même nation que les locaux. Pour circonscrire mon champ d'études, j'ai choisi néanmoins de m'en tenir à ceux qui ne sont pas considérés comme français parce qu'ils sont nés en dehors des limites du royaume et de ses dépendances et parce qu'ils n'ont pas été naturalisés. J'y ai ajouté les « Bohémiens », les Juifs et autres « Nègres » qui, pour certains, ont bien vu le jour sur un territoire gouverné par le roi de France. Toujours perçus dans la documentation comme appartenant à une « nation » particulière, ils partagent ainsi le sort de tous les étrangers.

Cet exposé s'intègre dans le travail de finalisation d'un ouvrage sur les étrangers en Poitou au siècle des Lumières. Son objectif est non seulement de savoir qui sont les migrants, d'où ils viennent, pourquoi ils partent et choisissent cette destination, mais aussi de s'interroger sur leur statut, leur condition sociale dès lors qu'ils s'installent dans la société d'accueil. L'enquête se heurte malheureusement très vite à la pauvreté et à la dispersion des sources, dans la mesure où l'on ne dispose pas, avant la Révolution, de ces séries documentaires administratives qui font la joie des contemporanéistes. J'ai pensé un moment pouvoir bénéficier, avec les enregistrements des lettres de naturalité par le bureau des finances de Poitiers, d'un bon corpus de base pour étudier les étrangers dans le Poitou d'Ancien Régime. Mais les treize dossiers retrouvés entre 1660 et 1790 pour l'ensemble de la province sont décevants et ne sauraient rendre compte de la réalité de l'immigration étrangère entre ces deux dates¹². Un nombre considérable d'étrangers n'avaient manifestement pas recours à la naturalisation : ceux bien sûr qui ne faisaient que passer et même ceux qui envisageaient de se fixer en France. Comme l'a bien montré Simona Cerutti, dans un livre récent concernant Turin et les Etats de Savoie¹³, les étrangers n'avaient pas forcément besoin de faire cette

⁹ Boucheul Joseph, *Coutumier général ou corps et compilation de tous les commentateurs sur la coutume du pays et comté de Poitou...*, volume 2, Poitiers, chez Jacques Faulcon, 1727 : « L'on appelle aubains tous ceux qui sont nez hors le Royaume, soit qu'ils fassent leur résidence continuelle et actuelle dans le Royaume, soit qu'ils n'y demeurent que pour un temps, comme pour voyager, trafiquer ou autrement : ensorte que ce mot *aubain* signifie autant qu'étranger, ou comme parle la Coûtume, natif hors le Royaume, *albinus*, comme qui diroit *alibi natus* » (p. 370).

¹⁰ *Dictionnaire universel...*, *op. cit.*, tome I, p. 710.

¹¹ De Ferrieres Claude-Joseph, *Dictionnaire de droit et de pratique*, tome 1, Paris, 1778, art "Aubain", p. 128-129

¹² AD86: C 214 à 267 (bureau des finances de Poitiers).

¹³ Cerutti Simona, *Etrangers. Etude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Paris, Bayard, 2012.

démarche pour s'intégrer quelque part. L'intérêt essentiel de la lettre de naturalité était de protéger d'un droit d'aubaine que les autorités appliquaient en fait assez rarement. En France, la multiplication des abolitions réciproques de l'aubaine dans le cadre de tractations diplomatiques dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle rendait de toute façon la naturalisation inutile dans la plupart des cas¹⁴.

Si les archives notariales peuvent offrir évidemment de substantielles informations, elles ne disent une fois encore pas grand-chose de tous ceux qui se contentent de transiter et n'ont donc pas besoin du service d'un tabellion. En outre, leur dépouillement systématique suppose un travail bien trop lourd pour des résultats nécessairement aléatoires. J'ai donc fait reposer mon enquête sur les registres paroissiaux, à partir de séries ciblées ou de terrains déjà défrichés. C'est ainsi qu'ont été consultés les actes de sépultures de l'Hôpital général de Châtellerauld, ainsi que les registres de deux paroisses-tests, Ingrandes et Beaumont, qui présentent l'intérêt d'être situées sur un axe majeur de communication. Pour la ville de Châtellerauld et ses environs immédiats, nous disposons en outre du mémoire de maîtrise de Virginie Pichon, soutenu en 2000, qui évalue la mobilité géographique dans ce secteur aux XVII^e et XVIII^e siècles, à partir des actes de mariage¹⁵. J'ai ajouté à tout cela un nombre très important de trouvailles fortuites, collectées en vingt ans de recherche et parfois aussi transmises par des tiers (parmi lesquels Geneviève Cerisier-Millet et Gwénaél Murphy). Enfin, il m'a semblé indispensable de débusquer l'étranger dans les archives judiciaires, qu'il soit en position d'accusé, de témoins ou même de victime. Là encore, j'ai pu bénéficier des recherches effectuées dans le cadre de l'Université de Poitiers : celles menées sur la criminalité en Poitou¹⁶, sur les cabarets¹⁷, ou encore sur le vagabondage¹⁸. Tout cela m'a permis de constituer un fichier des étrangers qui ont fréquenté le Poitou entre 1680 et 1790. Ce fichier compte à ce jour plusieurs centaines de noms et c'est donc de quelques uns d'entre eux qu'il sera question dans les lignes qui vont suivre, parmi tous ceux qui ont contribué, en Châtelleraudais, à la grande histoire universelle des circulations humaines.

L'article sera divisé en deux parties, d'inégale ampleur. Il convient en effet de distinguer les étrangers qui ne firent que traverser la ville et ses alentours, de ceux qui s'établirent durablement dans la région.

Le Châtelleraudais, terre de passage.

La route et la rivière sont des acteurs importants dans l'histoire de l'Ancien Régime châtelleraudais. Châtellerauld et son pays étaient traversés par un axe majeur, la « Grande route de Bordeaux » ou « route de Bordeaux à Paris par Tours », qui entraînait en Poitou aux Ormes, longeait la rive droite de la Vienne jusqu'à Châtellerauld où elle franchissait la rivière par le pont Henri IV, avant de suivre sa rive gauche puis celle du Clain jusqu'à Poitiers. La route était ponctuée de relais de Poste, aux Ormes d'abord, puis à Ingrandes, Châteauneuf, Les Barres de Naintré, La Tricherie de Beaumont et, enfin, Clan de Jaunay. Dans chacune de ces agglomérations, des cabarets et des auberges accueillèrent les voyageurs pour une nuit, un repas ou une simple pause. Compte tenu de sa situation, ce chemin reliant l'Europe du Nord à la péninsule ibérique, était nécessairement emprunté par des étrangers. Nous avons donc cherché à en identifier certains, parmi ceux qui ont laissé une trace de leur passage, en sondant les registres paroissiaux. Par la force des choses, une telle trace est

¹⁴ Dubost Jean-François, Sahlins Peter, *Et si on faisait payer les étrangers ? Louis XIV, les immigrés et quelques autres*, Paris, Flammarion, 1999, p. 374-375.

¹⁵ Pichon Virginie, *Mobilités et migrations dans le Pays châtelleraudais, XVII^e-XVIII^e siècles*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jacques Péret, Université de Poitiers, 2000.

¹⁶ Par exemple Champion Christine, *La criminalité dans le ressort de la sénéchaussée et siège présidial de Poitiers (1760-1767)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Philippe Guignet, Université de Poitiers, 1992.

¹⁷ Par exemple Antoine Amélie, *Les cabarets en Poitou. Mythes et réalité dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, d'après les archives du présidial de Poitiers*, mémoire de maîtrise d'histoire moderne, sous la direction de Fabrice Vigier, Université de Poitiers, 2000.

¹⁸ Demichel Fanny, *Le vagabondage au XVIII^e siècle dans le ressort du présidial de Poitiers*, mémoire de Master 2 d'histoire moderne sous la direction de Sébastien Jahan, Université de Poitiers, 2006.

le plus souvent due à la mort du voyageur ou d'un de ses proches. Il va de soi, dès lors, que l'immense majorité de ceux qui n'ont pas perdu la vie en traversant le secteur resteront anonymes. Nous pouvons toutefois nous risquer à esquisser un portrait collectif de l'étranger itinérant à partir de ces quelques exemples.

Commençons par les morts de l'Hôpital Général. Fondé en 1684 pour accueillir les pauvres malades de Châtellerauld et de ses environs, cette institution abrita aussi des personnes en déplacement, parfois venues de très loin, qui n'avaient pas les moyens de se payer les services d'un chirurgien et de se faire héberger en hôtellerie. Le poids des étrangers au sein de cette population assistée est très faible. Entre 1700 et 1747 et de 1770 à 1789, j'ai dénombré 8 étrangers sur 654 inhumations. Tous sont des hommes : quatre sont espagnols, deux sont originaires de la principauté épiscopale de Liège, alors terre d'Empire, un est piémontais et le dernier est suisse. Trois d'entre eux sont des soldats, appartenant à trois régiments différents présents à Châtellerauld en 1772 et 1782. La chose n'a rien de surprenant lorsque l'on sait que les soldats constituent la plus grande partie des personnes non résidentes accueillies à l'Hôpital (9 % des admis)¹⁹. Evidemment, la position de la ville sur la route des Flandres, ainsi que la proximité relative du port et de l'arsenal militaires de Rochefort, expliquent une fois de plus cette particularité. On s'attendrait néanmoins à une proportion plus forte de recrues étrangères, puisque la France disposait pour alimenter ses armées, de filières privilégiées en dehors de ses frontières. Le recours aux étrangers s'intégrait dans une logique finalement mercantiliste, visant à préserver le sang français et à utiliser celui des autres pays pour défendre les intérêts du royaume. Ce point de vue est parfaitement résumé par la célèbre formule de Maurice de Saxe : « un Allemand nous sert pour trois hommes : il en épargne un au Royaume, il en ôte un à nos ennemis et il nous sert pour un homme ». Quoique le phénomène ait tendance à s'éroder depuis la fin du XVII^e siècle, l'apport des étrangers aux effectifs de l'armée française reste donc essentiel à l'époque des Lumières, se situant autour des 20 %, au moins en temps de guerre²⁰. Les trois cas châtelleraudais illustrent à merveille la complexité de la situation au XVIII^e siècle où un étranger peut combattre dans un régiment national et où la nationalité du régiment n'a parfois rien à voir avec celle de ses recrues : on trouve ainsi le Piémontais dans un régiment suisse, le Liégeois dans un régiment irlandais et le Suisse dans un régiment national (le Royal-Comtois, qui semble être resté quelques temps en quartier à Châtellerauld fin 1781-début 1782) ! Plus énigmatique est la présence des quatre Espagnols dont sans doute trois voyageaient ensemble puisqu'ils sont décédés à quelques jours ou semaines d'intervalle, entre août et octobre 1742. Les informations les concernant (leur identité comprise) sont trop ténues pour qu'on puisse émettre autre chose que des supputations. Les Espagnols, à l'époque, migrent rarement vers la France (alors que l'inverse est très fréquent). S'agit-il là encore de soldats alliés, engagés cette fois dans la guerre de Succession d'Autriche ? Le front des hostilités entre les souverains Bourbons d'une part, et les Autrichiens de l'autre, se situant en Italie, on peine toutefois à comprendre pourquoi ces hommes auraient eu à transiter par Châtellerauld. C'est étrangement en avril de cette même année 1742 que décède sur la paroisse Saint-Jean-Baptiste une autre Espagnole, Augustine Arias, jeune femme du traiteur Barthélemy Barthélemy qui lui n'était donc pas un militaire²¹. Ce dernier couple logeait visiblement chez le notaire Claude Joseph Mérigot chez qui il aurait demeuré « l'espace de deux ans »²². La coïncidence est évidemment troublante et survient alors que Châtellerauld est frappée par une épidémie qui aurait tué 460 personnes. Si la contagion peut nous expliquer pourquoi ces Espagnols sont morts, elle ne nous dit rien en revanche des motifs de leur présence.

Les relevés dans les registres paroissiaux du secteur (sous forme de sondage ou de découvertes fortuites) ont apporté huit cas supplémentaires de voyageurs venus d'un autre pays. Leur profil est

¹⁹ Murphy Gwénaél, *Petite histoire de Châtellerauld*, Gestes éditions, 2006, p. 51-52.

²⁰ Chagniot Jean, « Les faux semblants du désarmement collectif dans la France des Lumières », dans DELMAS Jean Delmas dir, *Histoire militaire de la France*, tome 2, de 1715 à 1871, PUF, 1992, p. 25.

²¹ Murphy Gwénaél, « Les réfugiés de St Domingue en Châtelleraudais, 1775-1885 », *Revue d'Histoire du Pays Châtelleraudais*, n° 23, juin 2012, p. 2.

²² Il laissa deux filles qui se marièrent à Châtellerauld bien plus tard, en 1769 et 1777 (registres paroissiaux de Notre-Dame de Châtellerauld).

légèrement différent de celui des morts de l'hôpital. D'abord du fait de leurs origines, très majoritairement septentrionales : on dénombre en effet trois Irlandais, un Anglais, deux Allemands, un Polonais et un Portugais. Ensuite, parce que quatre de ces itinérances concernent des couples et non plus un homme seul ou circulant en bande masculine : si deux de ces unions se rompent par la mort d'un conjoint, les deux autres donnent naissance à un enfant. Se vérifie, en revanche, l'importance des soldats (trois ou quatre cas sur huit). L'un d'entre eux est un de ces pères de famille dont la femme accouche à Buxeuil, sur les bords de la Creuse, en 1708. Ces Londoniens sont très probablement des partisans de Jacques II Stuart, le souverain anglais déchu, vaincu et exilé en France depuis 1691. Ils viennent s'ajouter à un autre probable jacobite, irlandais cette fois, mort à Vaux en 1699. Les routes du Châtelleraudais recueillirent donc un peu de la vague migratoire britannique et catholique de la fin du XVII^e siècle. De récentes recherches²³ ont démontré que, bien souvent, ces populations vivaient dans une extrême précarité, qui pouvait parfois confiner au vagabondage. Une telle situation s'observe spécialement après la réforme drastique des régiments irlandais par Louis XIV en 1698 qui aboutit à la suppression de la moitié de leurs effectifs, réduisant autant de soldats et d'officiers, coupés de leur terre d'origine, au chômage. C'était peut-être le cas de ces hommes, sans que l'on puisse le certifier.

Les deux autres soldats sont un officier irlandais du régiment de Clare, Jean Charles Kennedy, de passage à Châtellerault en 1767, et qui mourut à l'auberge de la Tête Noire, et un prisonnier de guerre portugais, inhumé à Oyré en 1709. Le nom de ce dernier n'est pas connu mais le prêtre signale qu'il est « au nombre de ceux qui ont été faits prisonniers à la bataille d'Almansa, en Espagne ». Cette bataille d'Almansa (avril 1707), gagnée par les Franco-Espagnols, commandés par un Anglais (Jacques Fitzjames, duc de Berwick, fils naturel de Jacques II et maréchal de France), sur les Anglo-Portugais, commandés par un Français (le huguenot émigré Henri de Massue, comte de Galway) sauva sans doute la couronne du duc d'Anjou. Elle se solda aussi par un nombre considérable de prisonniers alliés (12 000, plus de la moitié de l'effectif) dont plusieurs centaines furent convoyés jusqu'à Poitiers et enfermés à l'Hôtel-Dieu. Le Portugais d'Oyré nous prouve donc que certains de ces prisonniers furent transportés encore plus au nord. Mais pourquoi Oyré qui ne se situe sur aucun grand axe routier ? Et pourquoi ce déplacement deux ans après la bataille ? La paroisse était-elle un lieu de séjour ou de transit ? Nous sommes à peine plus renseignés sur les prisonniers, allemands, hollandais et anglais, cette fois, que la ville de Châtellerault accueillit en 1712²⁴. Probablement capturés sur le champ de bataille de Denain (24 juillet 1712)²⁵, leur nombre est estimé à 200 et les sépultures de l'Hôpital Général ne gardent aucune trace de cette présence. Nous avons sondé tous les registres paroissiaux de la ville et avons fini par retrouver certains d'entre eux (sept) sur le territoire de Saint-Jean-Baptiste, entre septembre et novembre 1712. Jamais la nationalité de ces « soldats prisonniers » n'est précisée et leurs noms sont souvent absents ou très écorchés. La chose étonnante est que sur sept actes relevés, trois concernent, là encore, des couples (une sépulture de femme et deux baptêmes). Ces militaires auraient donc été faits prisonniers avec leurs épouses, ce qui suggère une pratique assez précoce des déplacements de troupes en famille, un usage qui tend à se généraliser au XVIII^e siècle²⁶. Il est probable dès lors que ces personnes aient été prises durant la déroute de leur régiment et pas au cours de la bataille. L'absence de mentions sur les autres paroisses laisse penser, en outre, qu'elles furent regroupées à Châtellerault dans un ou

²³ Bracken David, « Piracy and poverty : aspects of the Irish jacobite experience in France, 1691-1720 » dans O'Connor Thomas, Lyons Mary Ann (dir), *The Irish in Europe, 1580-1815*, Four Courts Press, 2001, p.127-142. Voir aussi Jahan Sébastien, «Les exilés irlandais en Poitou aux XVII^e et XVIII^e siècles», dans *la ville à l'époquedernière. Mélanges en l'honneur de Philippe Guignet, Revue du Nord*, tome 95, n°400-401, avril-septembre 2013, p. 451-466.

²⁴ Bobinet [curé de Buxerolles], *Livre 5e et continuation des Annales d'Aquitaine*, vers 1731, p. 1477 [Médiathèque Poitiers, Ms 347 (142)].

²⁵ La bataille de Denain opposa durant la guerre de Succession d'Espagne les troupes françaises du maréchal de Villars aux Autrichiens, Hollandais et Anglais commandés par Eugène de Savoie. Vaincu, ce dernier perdit 6500 hommes, tués, blessés ou prisonniers.

²⁶ La présence d'une épouse aux côtés du soldat était censée prévenir la fréquentation des prostituées et les envies de désertion.

plusieurs bâtiments, dont peut-être les tours Sainte-Catherine, situées à l'entrée nord de la ville²⁷.

Date	Acte	Nom	Qualité	Age	Observations
12/09/1712	Sépulture	Barbe Vandelo	Femme du nommé Morel sergent prisonnier	45	
15/09/1712	Sépulture	Jean Vinant	Soldat prisonnier	50	
30/09/1712	Sépulture	Jean Guillet	Soldat prisonnier	50	
02/10/1712	Baptême	Jean Best	Fils de Cristian, soldat prisonnier, et d'Anne Catherine [en blanc]	/	Parrain : Jean Bussereau; marraine : Marie Gasteau (sgn)
06/10/1712	Sépulture	Jean Lignomme	Soldat prisonnier		
14/10/1712	Baptême	Théodore Bussereau	Fils de Pierre, soldat prisonnier, et d'Isabelle [en blanc]	/	Parrain : Théodore Offenaome (sgn Theodorus Arnoldus Offenheimer); marraine : Anne Blanchard (sgn)
06/11/1712	Sépulture	Daniel Crusse	Soldat prisonnier	34	

Tableau 1: Les prisonniers de guerre à Châtellerauld en 1712 (registres de Saint-Jean-Baptiste)

Si l'étranger de passage est donc presque une fois sur deux un militaire, des activités pacifiques motivent également le voyage. Les autres itinérants sur lesquels les sources nous livrent quelques renseignements sont trois couples, tous allemands, et tous hébergés dans une auberge de La Tricherie : des forains originaires du Palatinat, des bourgeois de Münster en Westphalie et revenant de Bordeaux, et des pèlerins qui viennent illustrer l'engouement tardif des catholiques d'Outre-Rhin pour le chemin de Saint-Jacques. Ce tropisme finalement très nordique des étrangers logés en auberge est conforme à ce que j'ai pu observer d'une manière générale dans le Poitou de cette époque et à ce que remarquent tous les historiens des migrations des XVII^e et XVIII^e siècles : les flux de l'époque sont à l'inverse de ceux d'aujourd'hui, et vont donc du nord vers le sud. Cette dimension s'accroît considérablement au XVIII^e siècle avec l'exil jacobite et la présence accrue des Allemands, artisans, pèlerins, métallurgistes ou soldats²⁸. Le Châtellerauldais est ici à l'image du reste du territoire.

Le Châtellerauldais, terre d'accueil

La ville de Châtellerauld et ses environs ne disposaient pas d'activités ou d'institutions susceptibles de favoriser la sédimentation de ces flux de migrants. La coutellerie et la batellerie recrutaient, on le sait, localement²⁹ et la ville n'avait pas le statut de capitale intellectuelle et religieuse de Poitiers qui permit à la cité pictave de capter une petite partie du refuge jacobite, à la faveur notamment de ses

²⁷ Cerisier-Millet Geneviève, « Les bâtiments des prisons du XVII^e au XX^e siècles à Châtellerauld », *Revue d'Histoire du Pays Châtellerauldais*, n° 6, 2003, p. 20-21.

²⁸ Dubost J.-F., Sahlins P., *Et si on faisait payer les étrangers ?...*, *op.cit.*, p. 215.

²⁹ Sur ces deux corps de métier, voir les monographies professionnelles de Baribaud Sandrine, *Les couteliers de Châtellerauld. Etude sociale, économique et culturelle (1730-1750)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jacques Péret, Université de Poitiers, 1992, et Cerisier-Millet Geneviève, *Les Mariniers de la Vienne et de la Loire aux XVIII^e et XIX^e siècles, Châtellerauld port d'attache*, Geste Editions, collection Archives de Vie, 2010.

couvents et de son collège de jésuites irlandais³⁰. Le collège de Châtellerauld eut toutefois durant plus d'un quart de siècle un principal irlandais en la personne d'Edouard Benjamin Dempsy. Il est possible de reconstituer le parcours de ce personnage qui, comme beaucoup de ses prédécesseurs, n'était pas un ecclésiastique. Dempsy est probablement né en Irlande vers 1692, c'est-à-dire au moment même où Jacques II Stuart laissait la place à son gendre Guillaume d'Orange. Il fit une partie de ses études en France, à Douai, où il obtient une licence à la faculté des arts³¹, et revint apparemment, malgré les discriminations, enseigner à Dublin³². Il apparaît pour la première fois dans les archives châtellerauldaises en 1727 lors de la succession tumultueuse du principal André Lemoyne, qui met aux prises le candidat du corps de ville (un professeur de philosophie à Poitiers) à celui du chapitre de Notre-Dame (Henri Lemoyne, le fils, âgé de 23 ans et donc inexpérimenté, du principal défunt)³³. Dempsy n'est apparemment le candidat de personne et se présente d'ailleurs avec un autre Irlandais, un dénommé Thimothée Sylvestre O'Sullivan, bachelier en théologie et ès droits civil et canonique, professeur d'arts libéraux à Poitiers. Est-ce par l'entremise de ce compatriote que le pédagogue dublinois s'est retrouvé postulant à la direction du collège ? Toujours est-il qu'aucun des deux hommes n'est choisi. Sans doute peu empressé de retrouver une Irlande où les Lois pénales pèsent toujours sur les catholiques, Dempsy s'installe alors à Châtellerauld où il vit peut-être de ses cours particuliers. En 1735³⁴, il se marie avec Jeanne Françoise Ragueneau, fille d'un greffier bien intégré dans la bourgeoisie d'office locale³⁵. L'acte nous apprend que Dempsy (âgé d'environ 43 ans) était veuf d'une certaine Louise Huard, probablement française³⁶. Deux ans plus tard, le décès prématuré du principal Henri Lemoyne (finalement imposé sous la pression de l'évêque et par décision du Parlement) lui offre l'occasion de briguer à nouveau cette charge à laquelle il est finalement élu le 21 juin 1737. On ne sait pas grand-chose de son action administrative et pédagogique au sein de l'établissement, mais le fait est que Dempsy fait à nouveau parler de lui lorsque commence à se poser la question de son remplacement en raison de ses infirmités et de son âge avancé qui font douter les édiles de sa capacité à assurer ses fonctions. Le principal accepte de démissionner le 7 septembre 1764 mais en posant des conditions drastiques. Il exige que lui soit versée par son successeur une pension annuelle de 400 livres et qu'on lui réserve dans le collège un appartement et toutes sortes de commodités. La municipalité finit par céder mais doit doubler la rétribution du nouveau principal par les élèves (de 20 à 40 sols) afin de ne pas décourager les candidats potentiels au poste³⁷. Le vicaire de Saint-Savin, Vincent Serreau, est élu le 22 septembre 1764 après avoir admis les conditions posées par son exigeant prédécesseur, dont il connaissait peut-être l'état de santé précaire. Le lendemain même de cette nomination, en effet, Edouard Dempsy, mourait à Thuré sur les terres de sa femme, épargnant ainsi à Serreau cette onéreuse cohabitation³⁸.

³⁰ Jahan S., « Les exilés irlandais en Poitou aux XVII^e et XVIII^e siècles », *art-cité*.

³¹ L'Université de Douai a été fondée par Philippe II en 1562, peu de temps avant l'installation d'un collège anglais (1569) qui répondait à la nécessité de former les prêtres catholiques interdits d'études et persécutés dans les îles britanniques depuis l'accession au trône d'Elisabeth I^{re}.

³² Pagé Camille, *Monographie du collège de Châtellerauld (1467-1902)*, Châtellerauld, H. Rivière, 1902, p. 20-26. La chose est néanmoins douteuse car les Lois pénales interdisent jusqu'en 1782 en Irlande à un catholique d'enseigner dans une école et d'instruire la jeunesse.

³³ *Ibidem*, p. 20-23.

³⁴ Le mariage a été célébré le 6 juillet 1735 à Saint-Jean-Baptiste (registres paroissiaux de Châtellerauld en ligne, site des Archives départementales de la Vienne).

³⁵ Claude Ragueneau, greffier de l'élection, est inhumé à Châtellerauld (St Jean-Baptiste) le 26 mars 1738, âgé de 78 ans. Il avait épousé à Châtellerauld (Saint-Jean-Baptiste) le 22 avril 1691 Jeanne Raseteau, fille du sénéchal de Thuré et soeur du procureur du roi en la maison de ville (registres paroissiaux de Châtellerauld en ligne, site des Archives départementales de la Vienne).

³⁶ Qui fut peut-être la mère d'Henriette Dempsy, décédée à Châtellerauld le 1er juin 1787, inhumé le 2 dans le cimetière de Saint-Jean-Baptiste (registres paroissiaux de Châtellerauld en ligne, site des Archives départementales de la Vienne).

³⁷ Pagé C., *Monographie du collège...*, *op.cit.*, p. 29 et suiv.

³⁸ Registres paroissiaux de Thuré en ligne, sépulture du 24 septembre 1764 site des Archives départementales de la Vienne).

Dempsey est, à notre connaissance, le seul Irlandais qui, dans le sillage des « Oies sauvages », ait choisi de poser ses bagages à Châtellerault. Pour évaluer l'importance de cette présence étrangère plus durable, nous avons tout d'abord exploité le travail de maîtrise de Virginie Pichon³⁹ en l'adaptant quelque peu à nos préoccupations. Cette étudiante s'est intéressée aux migrations dans le pays châtelleraudais aux XVII^e et XVIII^e siècles en dépouillant les actes de mariage de quatre des cinq paroisses de la ville et des faubourgs de Châtellerault, ainsi que de cinq autres paroisses rurales voisines (Pouthumé, Thuré, Antran, Usseau et Ingrandes). Notons tout de suite que ces relevés n'ont permis de repérer aucun étranger dans les paroisses des alentours (sur un total de 5 758 actes). En ville, ils aboutissent à seulement onze mariages impliquant des hommes venus d'un autre pays, en excluant les « Acadiens » (six cas) ou les « Américains » et Domingoï (quatre). Restent donc six Flamands⁴⁰ ou Liégeois, trois Italiens (venant de Rome, de Lombardie ou de Gênes), un Prussien et un Suisse, auxquels il conviendrait d'ajouter Dempsey dont l'union n'a pas été comptabilisée par Virginie Pichon. Soit un total de douze mariages « mixtes » sur 9 024 actes dressés pour la seule ville de Châtellerault !

Nous avons cherché à compléter par nos propres données et nous avons ainsi pu ajouter à la liste des mariages six exemples (sans compter les sept alliances contractées par les colons allemands du marquis de Pérusse) [cf tableau 2 ci-dessous]. Cela ferait donc une vingtaine d'installations pour l'ensemble du XVIII^e siècle, ce qui, convenons-en et nonobstant les inévitables oublis, témoigne d'une empreinte étrangère plutôt ténue.

Lieu	Date	Nom époux	Profession	Origine	Nom de l'épouse	Origine et statut
Poisay-le-Joly	1696	Jean Keppens	Maître tailleur	«Le Flamand», de la paroisse de La Haye en Touraine	Marie Amonneau	Père décédé, maître chirurgien à Poisay
Saint-Genest d'Ambière	1696	Dominique Guichard		Archevêché de Modène en Italie	Marie Ragueneau	Veuve d'un procureur à Châtellerault
Pleumartin	1733	Pierre [Hibou]	Domestique (sait signer)	«nègre américain»	Louise Deslandes [alias Belangeard]	Père décédé
Les Ormes	1767	Balthazar Klein	Maître sellier	St Clément de «Remmetzheyde, en Haute Silésie, près de Neisz»	Sylvine Brion	Père décédé, marchand à Poisay le Joli
Targé	1770	Jacques Philippe Magra	Valet de chambre du marquis de Pérusse	Lens en Artois	Anne Josèphe Cortis, gouvernante au château	Née à «Borcette près de Aix-la-Chapelle»
Les Ormes	1771	Pascal Jean Lénot	Architecte	Fils de limonadier à Paris	Anne Thérèse Herkenne	Décédé, greffier du Mont de Piété à Liège

Tableau 2: les mariages d'étrangers aux environs de Châtellerault

³⁹ Pichon V., *Mobilités et migrations...*, opus cit., p. 54-55.

⁴⁰ Qui tous ne sont peut-être pas des étrangers mais des natifs des Flandres françaises.

Il n'est pas possible d'évoquer ici chaque cas. Je me contenterai donc de développer trois exemples - un pour la ville et deux pour les campagnes -, avant de formuler quelques remarques d'ensemble en guise de conclusion.

Le confiseur des Grisons

Il s'agit d'un dénommé Nicolas Gritty, qualifié à la fois de marchand confiseur et de traiteur en 1787. Cet homme est originaire du village de Bever en Haute-Engadine, où son père exerçait aussi le métier de confiseur. La Haute-Engadine est une vallée qui dépendait alors, comme aujourd'hui, du territoire des Grisons (*Graubünden* en allemand) ou plutôt, ainsi qu'on l'appelait officiellement au XVIII^e siècle, de la République des Trois Liges (dont « la Ligue grise » qui a donné son nom au pays). Cet espace alpin, très montagneux, situé au sud-est de la Confédération des XIII cantons, n'en faisait toutefois pas partie mais entretenait avec elle des relations privilégiées qui lui valaient le statut de pays allié et de partenaire de plein droit. Comme la majorité des habitants de la République, Gritty parle probablement le romanche, une langue romane qui n'est d'ailleurs pratiquée que dans cette région. Sa profession de marchand confiseur-traiteur n'est, en outre, pas véritablement une surprise. C'est une des deux spécialités professionnelles, avec le service militaire, que les Grisons exportèrent dans toute l'Europe au XVIII^e siècle, à l'instar de leurs voisins glaronais. La Haute-Engadine, tout particulièrement, était réputée pour ses confiseurs et ses pâtisseries qu'on retrouvait en France, en Italie et même en Suède⁴¹. Ces artisans fabriquaient des sucreries, mais aussi, lorsqu'il s'agissait de pâtisseries, toutes sortes de préparations cuites au four (tartes, gâteaux, ainsi que tourtes et pâtés salés)⁴². Le terme même de traiteur suggère que Gritty s'employait à apprêter des repas pour certaines occasions (fêtes, réceptions, banquets de noces), un commerce qu'on imagine donc plutôt destiné à une clientèle aisée.

Agé de 37 ans, Gritty se marie en décembre 1787 avec la fille d'un marchand de Châtellerault, nommé Tiffeneau⁴³. Gritty étant protestant comme la majeure partie des Grisons, il a dû abjurer deux jours avant ses noces et plus d'un mois après la signature par Louis XVI de l'édit de tolérance qui accordait aux non-catholiques le droit de contracter mariage sans avoir à se convertir⁴⁴. Célébrée en période prohibée de l'Avent, l'alliance avait manifestement été hâtée par la grossesse avancée de la jeune femme qui devait mettre au monde une petite fille à peine deux mois plus tard ! On peut supposer que la famille Tiffeneau, d'abord réticente, a finalement accepté de régulariser la relation à condition que le mariage se fasse dans les formes de l'Eglise romaine et donc que le futur père renie sa religion. Il est probable que le frère de l'épouse, René Louis Tiffeneau, vicaire de Ceaux, ait participé à cette très circonstancielle conversion qui sauvait les apparences. Le fait est que le groupe familial a joué ensuite son rôle avec application, assistant au contrat de mariage comme à la cérémonie. Rien ne s'opposait d'ailleurs vraiment, une fois l'obstacle confessionnel dépassé, à la formation du couple. La future était dotée de 2000 livres de rente en principal, tandis que le confiseur apportait des droits mobiliers estimés à 1200 livres⁴⁵. Ce capital lui servit sans doute à ouvrir sa boutique, sise dans la paroisse Notre-Dame. On n'en sait pas plus sur ses activités mais il est vraisemblable que la Révolution dut quelque peu les bousculer puisqu'il est qualifié en l'an V de « restaurateur », une appellation très neuve pour l'époque qui semble indiquer, à défaut d'une démocratisation, une évolution de son commerce qui serait passé ainsi de la livraison à domicile à l'accueil de convives⁴⁶.

⁴¹ Head-Konig, Anne-Lise, « Les migrations dans les mondes alpins et jurassiens suisses du Moyen-Age au milieu du XX^e siècle. Un bref survol », *Revue de géographie alpine/Journal of Alpine research*, 99-1, 2011, p. 6.

⁴² Voir le cas de Joseph Roll, pâtissier-traiteur à Saint-Maixent puis cafetier à Poitiers étudié dans Jahan Sébastien, « Le pâtissier suisse et la fille du maître d'école. Un mariage atypique à L'Isle-Jourdain au XVIII^e siècle », *Revue du Groupe de Recherches Historiques et Archéologiques de L'Isle-Jourdain*, 2013, p. 149-157.

⁴³ Registres paroissiaux de Châtellerault (Notre-Dame), mariage du 18 décembre 1787 (site des Archives départementales de la Vienne).

⁴⁴ L'édit fut signé le 7 novembre et enregistré au Parlement de Paris le 29 janvier 1788.

⁴⁵ AD86 : 4E18/189, Guillemot, notaire à Châtellerault (contrat du 17 décembre 1787).

⁴⁶ *Dictionnaire de l'Académie française*, 5e édition, tome 2, 1798, p. 486 : « On appelle *Restaurateur*, un Aubergiste

Le sellier du marquis d'Argenson

Balthazar Klein était marchand sellier du marquis d'Argenson et résidait dans son château des Ormes. Klein a vu le jour vers 1727 en Haute-Silésie, précisément à « Remmetzheyde, près de Neisz », une ville qu'on identifie aisément à Riemertscheide (aujourd'hui Rusocin), près de Nysa, au sud-ouest de la Pologne actuelle. La Haute Silésie (*Oberschlesien* en allemand), ancienne possession des Habsbourg en tant que rois de Bohême, fut cédée par Marie-Thérèse d'Autriche au roi de Prusse Frédéric II au terme de la première guerre de Silésie en 1742. Né sujet de l'Empereur, Klein était donc prussien quand il arriva aux Ormes et s'y maria en février 1767, à l'âge de 40 ans avec Sylvine Brion, la fille d'un marchand de Poisay-le-Joli⁴⁷. A cette époque il était donc au service de Marc René de Voyer de Paulmy (1722-1782), marquis d'Argenson, lieutenant général des armées du roi. En 1764, d'Argenson avait hérité de son père la terre et le château des Ormes et y avait fait notamment construire un vaste ensemble équestre composé d'un haras et de grandes écuries. Le marquis fut directeur des haras du royaume entre 1752 et 1764 et inspecteur général de cavalerie et des dragons de 1751 à sa mort. Il était donc passionné de chevaux et souhaitait transformer son domaine poitevin en lieu de production équine, s'employant à y promouvoir le cheval de sang anglais⁴⁸. A sa mort en 1782, lors de la liquidation du haras, ce dernier comptait pas moins de 116 sujets, dont deux étalons, 33 juments, 9 mâles et femelles de 4 à 5 ans et 72 poulains de moins de trois ans⁴⁹. Dans sa tâche, d'Argenson était assisté de son intendant Jean-Baptiste Regnier, ancien lieutenant de cavalerie, qui avait été sous-inspecteur des haras royaux, mais aussi de gens d'écuries, parmi lesquels le sellier, en charge de fabriquer et d'entretenir les selles, les brides, les harnais et tout l'équipage en cuir des montures. Klein jouait donc un rôle essentiel. S'il a probablement été choisi avec soin, on ignore toutefois comment il a croisé la route du marquis. Il est d'ailleurs remarquable de constater que d'Argenson aimait s'entourer d'un personnel dont les noms de famille trahissent leur origine germanique : outre Klein, citons Christophe Ourst, son valet de chambre, Georges Sonneck, son serrurier, et surtout Christophe Koller, son jardinier en chef, qui, logé dans un des pavillons d'entrée du château, était aussi un des mieux rémunérés de ses employés avec 1 200 livres de gages annuels⁵⁰. Rien ne prouve cependant que ces personnes fussent réellement étrangères, d'Argenson, qui était aussi lieutenant général de Haute et de Basse Alsace, ayant très bien pu les faire venir de cette dernière province⁵¹. Aucun de ces trois hommes, surtout, ne resta aussi longtemps fidèle aux Ormes que Klein qui demeura sur place après la mort du marquis et la fermeture des haras, trouvant peut-être à s'occuper avec les montures de la Poste aux Chevaux. Quatre des enfants qu'il eut de Sylvine Brion parvinrent à l'âge adulte: un fils, Pascal, dont on ignore la destinée⁵², et trois filles, Luce, Françoise et Constance, mariées respectivement à un marchand des alentours - qui allait reprendre l'état de sellier de son beau-père -, à un marchand fabricant de Bourgueil et à un officier de santé de l'Ile-Bouchard. Indéniablement, la protection du marquis a favorisé l'assise sociale de Klein qui dut néanmoins quitter le château avec la Révolution pour s'installer au bourg de Piles où il est mort le 2 novembre 1793⁵³.

chez lequel on trouve à toute heure des alimens sains et choisis ».

⁴⁷ Registres paroissiaux en ligne des Ormes, mariage du 24 février 1767 (site des Archives départementales de la Vienne).

⁴⁸ De Blomac Nicole, *Voyer d'Argenson et le cheval des Lumières*, Paris, Belin, 2004.

⁴⁹ *Ibidem*.

⁵⁰ *Ibidem*, p. 239.

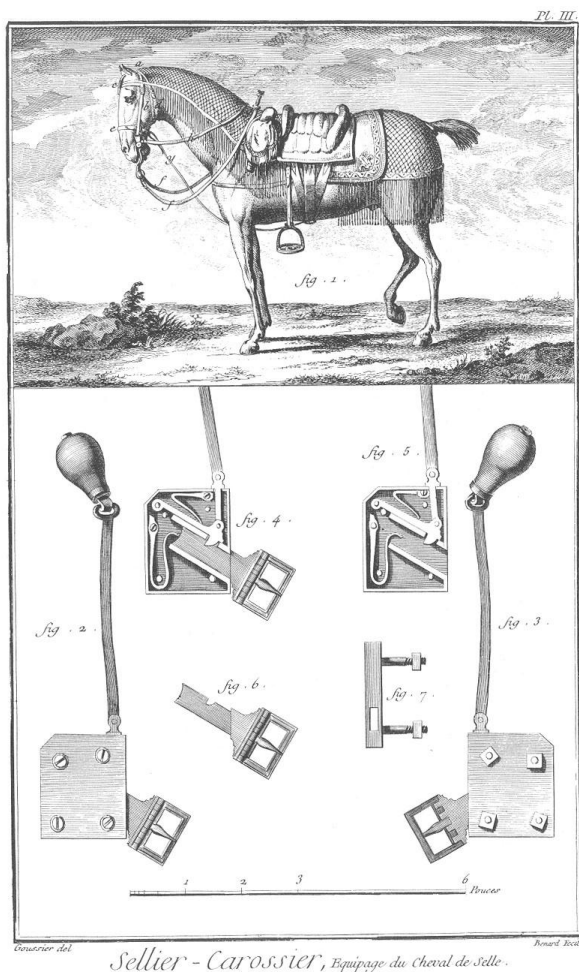
⁵¹ Les registres paroissiaux des Ormes ne fournissent aucune indication d'origine et les minutes notariales, très lacunaires, ne permettent pas de suppléer à ce silence.

⁵² Il est cité le 24 mai 1791 à Poisay-le-Joli au mariage de sa soeur Luce Ursule avec François Besnault (registres paroissiaux en ligne, site des Archives départementales de la Vienne).

⁵³ Etat-Civil de Poisay-le-Joli en ligne (site des Archives départementales de la Vienne). Le fils unique et héritier de Marc-René de Voyer d'Argenson, Marc-René-Marie (1771-1842), n'a toutefois pas véritablement été inquiété durant la Terreur et put conserver l'essentiel de son patrimoine (Voir Dion Emmanuel, Jahan Sébastien, Lévêque Guillaume, *Grands notables du Premier Empire*. Vienne, Paris, CNRS éditions, 2000, p. 270-271).

Dates de la mention	Nom	Prénom	Qualité	Observations
1751	Vaghter		Aumônier de Mme d'Argenson	
1758-1768	Koller	Christophe	Jardinier, fleuriste	Marié avec Marie Etienne Damoreau
1767-1775	Klein	Balthazar	Me sellier au château des Ormes	Originaire de « Saint-Clément de Remmetzheyde en Haute-Silésie », marié aux Ormes le 24 février 1767 avec Sylvine Brion
1767-1771	Ourst	Christophe	Attaché au marquis, valet de chambre du marquis	Marié aux Ormes le 22 juin 1767 avec Marie Remillac, fille d'un tailleur de pierre originaire de Pouligny en Berry ; fils de Christophe et de Marie Vallenert
1777-1782	Sonneck	Georges	Serrurier	Marié aux Ormes le 24 août 1782 avec Anne Girard, fille d'un tourneur ; fils de Guillaume Sonneck et de Elisabeth Elie

Tableau 3: L'entourage germanique du marquis d'Argenson aux Ormes



Selleur-carrossier (planche III)
(L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des arts, des sciences et des métiers)

Les nègres de Pleumartin

Le terme de « nègre » est ici à prendre dans le sens qu'on lui assignait à l'époque, c'est-à-dire, en premier lieu, de personne à la couleur de peau noire, originaire de « la Nigritie, la haute et la basse Guinée, l'Abyssinie et les autres pays voisins »⁵⁴. Très vite, la signification a toutefois évolué, finissant par s'appliquer, à cette même époque, à « toutes ces nations malheureuses, qui à la honte du genre humain, entrent dans le nombre des marchandises dont on trafique »⁵⁵. Le mot est donc devenu synonyme d'esclave, se dotant du même coup de cette connotation insultante qu'on lui connaît aujourd'hui. Le « nègre américain », nommé Pierre, qui se marie en 1733 à Pleumartin, n'est évidemment pas un esclave⁵⁶, puisque la monarchie depuis le Moyen-Âge bannit cette pratique sur son territoire métropolitain tout en l'institutionnalisant dans ses colonies (à partir, notamment, du Code noir de 1685). Lorsqu'il se marie, Pierre n'a pas de patronyme. C'est chose courante pour les Africains déportés au Nouveau Monde : le processus de déshumanisation s'accompagnait d'une privation de leur identité de naissance puis de l'attribution d'un surnom parfois tiré de la mythologie ou de l'histoire antique ou encore donné par référence à l'origine ou au lieu d'embarquement du captif. Ce n'est qu'avec le baptême que les esclaves acquéraient un prénom chrétien, donné par le parrain ou la marraine, c'est-à-dire, le plus souvent par les maîtres qui disposaient ainsi du pouvoir de nommer. Dans le cas de Pierre, la nécessité de se doter d'un nom transmissible a semble-t-il surgi avec la fondation d'une famille. A l'occasion de la naissance de ses enfants⁵⁷, Pierre se fait appeler « Pierre Hibeau » ou « Hibou », reprenant probablement un surnom ou une ancienne identité. Ce nom se retrouve aussi aux Antilles sous la forme « Ibo », Vincent Cousseau signalant dans sa thèse le cas d'un certain Joseph Ibo⁵⁸. Il est ainsi très probablement fait référence à des origines africaines, à savoir le peuple des Igbos, installés dans la basse vallée du fleuve Niger (Nigéria actuel) et dévastés par la traite négrière à partir des ports de Bonny et de Calabar, sur la baie du Biafra. Certaines sources estiment à environ 1,4 million d'individus le nombre d'Ibos victimes de la traite transatlantique⁵⁹. Pierre a donc souhaité par ce patronyme rappeler la terre de ses ancêtres et en transmettre peut-être le souvenir à ses enfants⁶⁰. Reste à expliquer la présence de ce personnage exotique dans une bourgade comme Pleumartin. Il est évident que Hibeau était un serviteur du défunt marquis Nicolas Ysoré, décédé en 1726, et de sa veuve Anne Lelay de Villemaré qui signe l'acte de mariage en compagnie de deux de ses enfants. On ignore cependant par quel biais il est arrivé d'Amérique. Nicolas Ysoré ne semble pas avoir entretenu de liens avec les îles, pas plus que son épouse qui était la fille d'un fermier général parisien. Il est en revanche intéressant de noter que les Ysoré avaient une certaine prédilection pour les serviteurs de couleur. Le père de Nicolas, Georges Ysoré, deuxième marquis de Pleumartin, décédé dans son château de Boisgarnault en 1692, comptait déjà, parmi son personnel, un Noir, prénommé Georges comme lui⁶¹. Georges Ysoré qui avait été « capitaine et major des armées navales du roi », l'avait peut-être ramené d'un lointain voyage. Faut-il alors supposer que Pierre Hibeau soit né en France, issu d'un domestique déjà au service de la famille de Pleumartin, à la

⁵⁴ *Dictionnaire universel françois et latin...*, *op.cit.*, tome VI, p. 169.

⁵⁵ *Ibidem*. Sur le thème, voir également Jahan Sébastien, « Les Noirs en Haut-Poitou au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 117, n° 2, juin 2010, p. 57-68 et Noël Erick, *Etre noir en France au XVIII^e siècle*, Paris, Tallandier, 2006.

⁵⁶ Déjà évoqué dans Jahan Sébastien, « Le mariage mixte en Poitou au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 113, n° 1, 2006, p. 53-70 et « Les Noirs en Haut-Poitou... », *op. cit.*, p. 65.

⁵⁷ Laurent Pierre le 10 mai 1734 et Philippe André le 18 septembre 1736 (registres paroissiaux de Pleumartin en ligne, site des Archives départementales de la Vienne).

⁵⁸ Cousseau Vincent, *Prendre nom aux Antilles. Individu et appartenances (XVII^e-XIX^e siècles)*, Editions du CTHS, 2012, p. 368.

⁵⁹ Linebaugh Peter, Rediker Marcus Buford, *The many-headed hydra : sailors, slaves, commoners, and the hidden history of the revolutionary-Atlantic*, Verso, 2000, p. 336

⁶⁰ L'épouse de Pierre Hibeau, Louise Belangeard dite « Deslandes », était probablement elle aussi la fille d'un employé du château. Ce mariage qui associe deux personnes à l'histoire familiale très dissemblable, est donc malgré tout socialement assorti. Voir Jahan S., « Les Noirs en Haut-Poitou... », *op. cit.*, p. 65.

⁶¹ Inhumé à Vicq-sur-Gartempe le 8 octobre 1694 (voir Jahan S., « Les Noirs en Haut-Poitou... », *op. cit.*, p.63 et 67).

génération précédente ? Cela ne justifierait ni son nom de famille, ni sa qualité d'« américain » qui suggère une expérience ultramarine. Probablement, a-t-il d'abord transité par un port de l'Atlantique avant d'être « offert » à Nicolas Ysoré ou à son épouse. Ce parcours est celui de Jean-Baptiste Dabaud, « fils de Jacques Dabaud neigre », domestique en 1755 du fils de Nicolas Ysoré, Marie Victor Nicolas Ysoré d'Hervault (vers 1716-1757) : Dabaud avait servi à La Rochelle chez le marquis de la Roche-Culan, avant d'être mis en condition à Pleumartin à l'âge de quatorze ou quinze ans. On le voit, il existait un certain engouement de la noblesse la plus provinciale et la plus rurale pour ces domestiques noirs, peut-être même un « marché » qui sans être comparable à la traite qui avait cours par-delà les océans, maintenait résolument ces serviteurs dans une condition d'extrême dépendance. On le vérifie notamment pour Dabaud qui, nous dit Henri Carré⁶², assurait la fonction de « coureur », c'est-à-dire de messenger, pour le compte du marquis de Pleumartin. En 1755, il fut compromis dans les violences que son maître infligea à des huissiers de Châtelleraut venus lui réclamer des créances, et arrêté pour complicité de rébellion⁶³. Il semble bien toutefois qu'il n'ait pas partagé le sort du marquis et de certains de ses amis, emprisonnés à Paris. On ne le retrouve plus par la suite dans les sources locales.

Cette mode du serviteur noir touchait aussi la bourgeoisie et spécialement les négociants qui s'étaient engagés dans les affaires antillaises. Louis Bottereau (1709-1755), installé à l'Artibonite, sur l'île de Saint-Domingue, en a ramené une jeune « négresse », dénommée Thisbé et baptisée à Châtelleraut le 14 août 1756, quelques mois après la mort de son ancien maître⁶⁴. Restée au service de la famille Bottereau, cette ancienne esclave illustrerait sans doute elle aussi l'ambiguïté de la condition des Noirs en France, affranchis certes, mais grandement isolés et donc totalement soumis à l'autorité d'un patron et à l'arbitraire d'une relation de domination, née dans la violence sociale et l'humiliation.

Conclusion

Ce panorama imparfait de l'immigration en Châtelleraudais au XVIII^e siècle achoppe évidemment sur la question cruciale de la quantification. Nous avons probablement oublié un certain nombre de personnes installées car nous n'avons bien sûr pas la prétention de l'exhaustivité. Quant à ceux qui se sont contentés de transiter, il va de soi que nous n'en connaissons jamais le nombre exact. Il nous est malgré tout possible de dire que pour être rare, la présence étrangère n'en est pas pour autant négligeable. De nombreux Châtelleraudais ont pu faire l'expérience de cette forme d'altérité que sont l'appartenance à un autre peuple et la pratique d'une autre langue, a fortiori lorsqu'ils habitaient en ville ou dans les bourgs traversés par la grande route. Une telle rencontre, statistiquement, avait plus de probabilités d'être germanique et militaire, l'armée étant à cette époque un des principaux vecteurs de la circulation humaine transnationale, y compris d'ailleurs en temps de paix.

L'une des particularités du Châtelleraudais, outre celle de n'être point une terre enclavée et ignorée des voyageurs, était de réserver plutôt un bon accueil à ceux qui désiraient s'y installer. Cette impression, concédons-le un peu hasardeuse, est néanmoins suscitée par le caractère très régulièrement homogame des mariages unissant un étranger avec une femme du cru. Ce que nous avons observé pour Gritty, Klein ou Pierre Hibeau, se vérifie aussi pour la plupart des autres : tous ces hommes venus d'ailleurs trouvent des épouses de condition assortie à la leur. Celles-ci s'unissent avec le consentement de leur père ou de leurs plus proches parents, sans donc que la différence de culture ou même parfois de tradition religieuse ne semble poser de difficultés. L'ouverture à l'altérité a toutefois probablement été facilitée, dans la plupart des cas, par deux types de facteurs, parfois cumulables. Le premier est le crédit social dont ces étrangers sont porteurs du fait des activités très spécialisées et souvent atypiques qu'ils pratiquent. Ces métiers, associés à des talents plutôt peu partagés (dentiste, pédagogue), parfois destinés à l'élite (traiteur, plâtrier-plafonnier),

⁶² Carré Henri, *La noblesse de France et l'opinion publique au XVIII^e siècle*, Genève, Slatkine reprints, 1977, p. 304.

⁶³ AD86 : 1 B2/76

⁶⁴ Jahan S., « Les Noirs en Haut-Poitou... », *op. cit.*, p. 64 et 67. L'information m'a été communiquée par Geneviève Cerisier-Millet.

bénéficiaient, peut-être aussi, de l'absence de véritable concurrence sur place et ne provoquait donc pas la réaction hostile de corps de métiers ou d'autres organisations communautaires. Un contre-exemple serait celui de Catherine et Marguerite, filles du pâtissier-traiteur Barthélemy et d'Augustine Arias, l'Espagnole, mariées sur le tard et très en deçà de leur statut d'origine (respectivement avec un maçon et un sabotier de souches paysannes). Mais dans ce cas, il est probable que l'origine géographique des parents n'y soit pas pour grand-chose, moins en tout cas que le sexe des mariées (qui les exclut bien entendu de la qualification professionnelle), associé à l'absence de parentèle sur place et sans doute à une relative pauvreté. Dans cette société où le renom a toute son importance, le déficit d'enracinement local et d'ancrage relationnel ne peut être comblé, on le voit, que par une certaine exclusivité du savoir-faire ou du savoir tout court. L'autre facteur est, bien évidemment, la protection d'influents personnages, comme les marquis d'Argenson (pour Klein et les autres employés du château), de Pérusse (pour les Allemands de Monthoiron) ou encore de Pleumartin (pour Pierre Hibeau). Dans ces cas-là, c'est l'appartenance à la maison d'un puissant seigneur qui vient se substituer aux lacunes du réseau familial et au manque de racines. Une situation qui peut avoir aussi son désavantage quand la protection engendre un excès de dépendance et une exigence de loyauté ou quand survient une Révolution...

Il faudrait toutefois se garder de tout angélisme : ces bribes d'existence collectées par dizaines sont aussi très souvent des ponctuations d'une tragédie humaine. Non seulement parce qu'on les saisit à l'heure où la terre les engloutit mais aussi parce que la mort vient fréquemment clore un parcours où l'itinérance accompagne la détresse, la misère, la précarité. Ce peuple des hôpitaux et des auberges, où les étrangers trouvent leur place en nombre, nous conforte dans l'idée que celui qui passe une frontière n'est pas forcément un marchand entreprenant, un artisan courtois ou un aristocrate curieux. Réfugié ou vagabond, l'étranger est aussi celui que les circonstances ont poussé à abandonner sa patrie. Celui-là ne jouira évidemment pas de la même sollicitude de la part des pouvoirs publics. Même la figure du soldat nous ramène à l'incertitude, celle d'un destin de trompe-la-mort, bien sûr, mais celle aussi d'une condition souvent enchaînée à la dette et à la difficulté de la réinsertion. Quelle que soit la disparité de leur statut, qu'ils soient pauvres ou riches, enfin, les étrangers partagent tous cette stigmatisation latente qui les exclut durablement de l'appartenance à la nation qui les accueille et les soumet virtuellement à la menace de l'arbitraire administratif ou du rejet xénophobe. J'ai écrit ailleurs que les Rhénans de Pérusse étaient encore qualifiés d'Allemands plus de deux décennies après leur installation dans les brandes⁶⁵. Catherine Barthélemy, lorsqu'elle se marie en 1769 est toujours la fille de « l'Espagnole », décédée pourtant 27 ans plus tôt. Et Balthazar Klein l'ancien sellier du marquis est présenté en 1791 comme un « bourgeois de Rimmertheide en Haute-Silésie », un quart de siècle au moins après avoir emménagé dans le château des Ormes. Dans son livre, Simona Cerutti nous affirme que la condition de l'étranger n'a rien à voir avec l'altérité et que chacun est susceptible de la vivre sans se déplacer, à l'occasion, par exemple, d'un déclassement ou d'une faille dans un processus de transmission⁶⁶. Il nous apparaît, au contraire, qu'il existe quelque chose d'incomparable à toute autre forme d'expérience sociale dans la condition de l'étranger, quelque chose qui est précisément cette vulnérabilité pérenne liée à une différence que le regard d'autrui s'obstine à exhiber, implicitement ou pas : même riche, puissant, « intégré » et naturalisé, l'étranger sera toujours, immanquablement et un jour ou l'autre, ramené à ses origines.

Sébastien Jahan

⁶⁵ Jahan S., « Les Allemands du marquis... », *op. cit.*, p. 20.

⁶⁶ Cerutti S., *Etrangers...*, *op. cit.*, p. 24.